

Repères & Analyses

Études



Le taux de chômage des jeunes sans diplôme sortis depuis moins de cinq ans de formation initiale est particulièrement élevé et s'écarte de plus en plus de celui des diplômés.

Les sorties du chômage vers l'emploi sont plus rares pour les jeunes sans diplôme que pour les jeunes diplômés. Parallèlement, lorsqu'ils reprennent un emploi, les jeunes sans diplôme le font plus souvent via des contrats précaires et de courte durée.

Les jeunes non diplômés connaissent un risque de récurrence au chômage plus élevé qui se traduit par de nombreuses inscriptions successives à l'ANPE : au cours d'une période de référence de trois ans, les deux tiers ont connu plusieurs inscriptions.

Les jeunes chômeurs sans diplôme forment une population souvent difficile à attirer vers les réseaux d'accompagnement du service public de l'emploi. Pour autant, ils représentent 35 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à l'ANPE.

Ce sont souvent des jeunes hommes qui cumulent différents types de handicap dans l'accès à l'emploi. Ainsi, la part des étrangers comme celle des résidents en zones urbaines sensibles est plus élevée que parmi les jeunes demandeurs d'emploi diplômés.

Les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme

Une insertion professionnelle de plus en plus difficile

Les jeunes sans diplôme sont beaucoup plus touchés par les difficultés d'insertion professionnelle que les jeunes diplômés. Ainsi, le taux de chômage des non-diplômés sortis depuis moins de cinq ans de formation initiale a plus que doublé entre 1978 et 2005, passant de 18 % à 41 %. Celui de l'ensemble des jeunes sortants n'a progressé que de 7 points sur la même période (de 12 % à 19 %)⁽¹⁾. Ce phénomène s'explique en partie par le rôle que joue le diplôme dans le processus de recrutement. Ainsi, le diplôme est souvent considéré par les employeurs comme un

« signal » important des compétences ou du potentiel des jeunes candidats à l'embauche. Les non-diplômés subissent un effet de « file d'attente » qui joue en faveur des diplômés, ceux-ci étant les premiers embauchés. Ce phénomène s'accroît en période de contraction de l'emploi.

Une importance particulière est désormais accordée aux politiques publiques en faveur des jeunes sans diplôme, alors que dans les années 80 et 90, celles-ci se concentraient davantage sur les jeunes sans qualification [cf. encadré 1].

Encadré 1

Jeunes sans diplôme / Jeunes sans qualification

En 2005, parmi les 788 000 jeunes de 20 à 24 ans, 83 % déclarent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP ou un CAP (655 000 personnes). Il s'agit des « diplômés ». Les 17 % restants sont des « non-diplômés » (133 000 personnes). Les « non-qualifiés », sous-catégorie des « non-diplômés », représentent 6 % de l'ensemble (52 000 personnes)*.

*Estimations de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation) à partir des données de l'enquête Emploi de l'Insee.

Sans diplôme

Non-diplômé du Bac
(Niveau de formation IV non-diplômé)
Sortis au niveau des classes terminales de BEP et CAP sans diplôme et sortis des classes de seconde et première (Niveau V non-diplômés)

Sans qualification

Sortis de 3^e générale, technologiques ou de classes du second cycle court (Niveau V bis)
Sortis avant la classe de 3^e (Niveau VI)

Des sorties du chômage pour reprise d'emploi moins fréquentes

Les jeunes non diplômés sortent moins fréquemment du chômage pour prendre un emploi. En 2007, la part des sorties pour reprise d'emploi⁽²⁾ s'élève à 42 % pour les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme, contre 58 % pour les diplômés [cf. *tableau 1*]. Parmi les jeunes sans diplôme sortant des listes de l'ANPE, trois sur dix omettent d'actualiser leur inscription alors qu'ils sont près de deux sur dix parmi les diplômés. Or ce renouvellement de l'inscription est mensuel et obligatoire pour tous les demandeurs d'emploi. L'importance des sorties pour défaut d'actualisation témoigne d'une relation plus distendue des non-diplômés vis-à-vis des obligations administratives auxquelles sont soumis les demandeurs d'emploi.

Un retour à l'emploi qui s'appuie souvent sur l'intérim

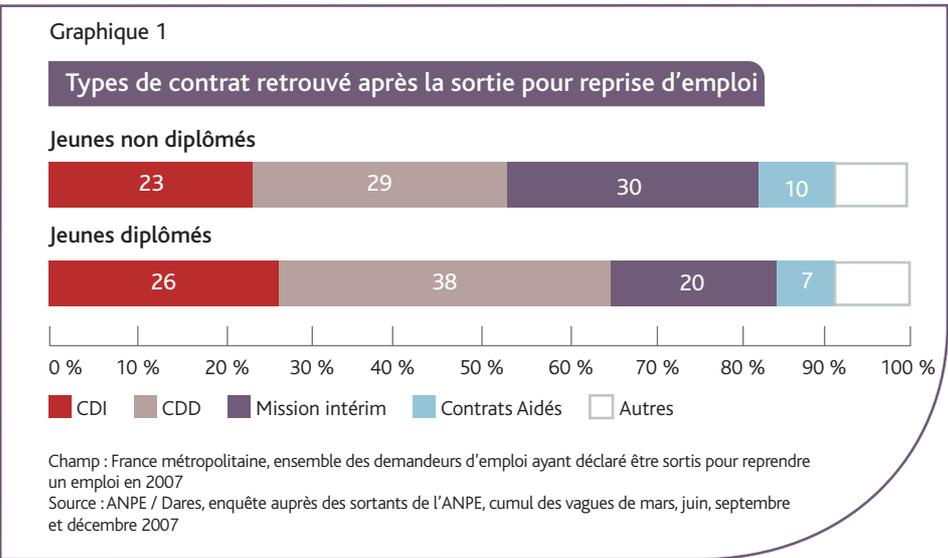
Pour trois jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme sur dix, le retour à l'emploi s'effectue sur des missions d'intérim [cf. *graphique 1*]. Il s'agit pour cette population du premier type de contrat retrouvé, alors que l'intérim n'apparaît qu'en troisième position pour les jeunes diplômés. Ce sont ensuite les emplois en contrat à durée déterminée qui sont plus fréquemment repris par les jeunes demandeurs d'emploi non diplômés. Ceux-ci accèdent aussi plus souvent à des contrats aidés. Au total, les emplois précaires (CDD, intérim, contrats aidés) représentent 69 % des reprises d'emploi des jeunes sans diplôme à comparer aux 65 % pour les jeunes diplômés. Inversement, les contrats à durée indéterminée ne représentent que 23 % des reprises d'emploi des jeunes non diplômés contre 26 % pour les jeunes diplômés. Non seulement les jeunes sans diplôme sont plus souvent embauchés en contrat précaire mais la

Tableau 1

Principaux motifs de sortie après une inscription à l'ANPE

	Jeunes non diplômés	Jeunes diplômés
Reprise d'emploi	42 %	58 %
Formation	15 %	14 %
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	7 %	5 %
Défaut d'actualisation de l'inscription dont :	30 %	19 %
- Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	16 %	11 %
- Non renouvellement accidentel ou motivé	14 %	8 %
Radiation administrative	3 %	2 %
Autre motif de sortie	4 %	2 %

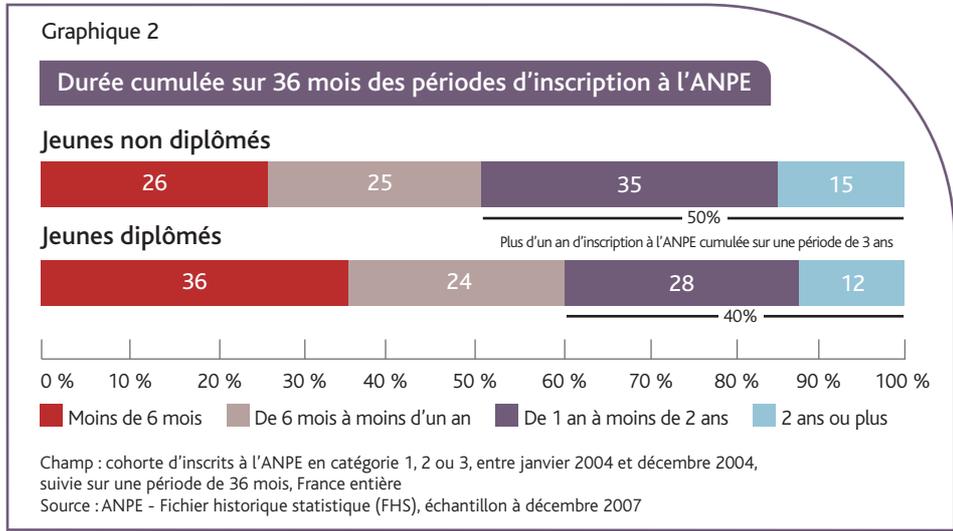
Champ : France métropolitaine, demandes d'emploi sorties des catégories 1, 2 et 3.
Source : ANPE / Dares, enquête auprès des sortants de l'ANPE, cumul des vagues de mars, juin, septembre et décembre 2007



durée de ce contrat est également plus courte que pour les diplômés. Ainsi 54 % des emplois retrouvés par les jeunes sans diplôme ont une durée inférieure à six mois, contre 48 % pour les jeunes avec diplôme. Trois mois après leur sortie du chômage pour reprise d'emploi, un peu moins de la moitié des jeunes non diplômés n'est plus en emploi, contre un tiers environ des jeunes diplômés.

Des inscriptions successives à l'ANPE plus fréquentes

Les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme connaissent plus fréquemment des inscriptions répétées à l'ANPE que l'ensemble des 16-24 ans. Sur une période de trois ans, un jeune non diplômé s'inscrit en moyenne 2,6 fois, alors qu'un jeune possédant un diplôme connaît 2,1 inscriptions. En revanche, la durée moyenne d'une inscription à l'ANPE est équivalente pour tous les jeunes demandeurs d'emploi, qu'ils soient diplômés ou non (en moyenne 190 jours). Leurs périodes d'inscription sont plus courtes que celles de leurs aînés (276 jours pour l'ensemble des demandeurs d'emploi). Au cours d'une période donnée, les jeunes sans diplôme restent inscrits à l'ANPE plus longtemps que les jeunes diplômés. Pour 50 % des sans diplôme, la durée cumulée de leurs inscriptions sur une période de 36 mois dépasse les 12 mois, alors que les jeunes diplômés ne sont que 40 % dans ce cas [cf. *graphique 2*].



(2) ré-estimée par l'enquête menée auprès des sortants des listes de l'ANPE. Cette enquête réalisée trimestriellement avec la Dares permet de mieux cerner les motifs de sortie du chômage, difficilement identifiables à partir des fichiers administratifs. Elle informe également sur la nature de l'emploi retrouvé lorsque les demandeurs d'emploi sont sortis pour reprise d'emploi.

Encadré 2

Une population parfois difficile à attirer par le service public de l'emploi

L'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes chômeurs sans diplôme sur le marché du travail relèvent principalement de la responsabilité de l'ANPE et des missions locales et PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation). Pour ces deux réseaux, les jeunes non diplômés constituent une population parfois difficile à repérer et à attirer. D'une part, certains jeunes n'ont pas recours aux services de ces deux structures avant l'âge de 25 ans.

D'autre part, pour ceux qui se dirigent vers une structure d'accompagnement, la période de transition entre la sortie du système scolaire et le contact avec ces structures peut parfois être longue. Ainsi, au cours de leurs trois premières années de vie active, les non-diplômés ayant connu un épisode de chômage de plus de trois mois sont 9 % à n'avoir visité ni l'ANPE, ni une mission locale⁽³⁾.

Les données présentées dans cette étude se

concentrent essentiellement sur les jeunes non diplômés inscrits en tant que demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE. Cette inscription suppose une démarche que les jeunes ne sont pas forcément enclins à faire. Ceci s'explique notamment par le fait que les jeunes sont moins nombreux à pouvoir prétendre à une indemnisation. Une partie des jeunes ne s'inscrit donc pas à l'ANPE mais peut se tourner vers le réseau des missions locales.

Une insertion en emploi stable plus longue

Les non-diplômés sont les plus touchés par ces difficultés d'insertion. Les enquêtes « Génération » conduites par le Cereq permettent de confirmer cette observation. Ainsi, sept ans après leur sortie du système scolaire, les non-diplômés de la génération 1998 ont pour la plupart des parcours marqués soit par de longues périodes de chômage ou d'inactivité, soit par un accès à l'emploi mais sans stabilisation. Seuls 29 % ont accédé rapidement ou de façon différée à un emploi à durée indéterminée et s'y maintiennent⁽³⁾. À l'opposé, 90 % des diplômés de troisième cycle connaissent ce type de trajectoire.

Plus d'un jeune demandeur d'emploi sur trois est non-diplômé

Parmi les 566 000 jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 24 ans inscrits à l'ANPE fin décembre 2007, 35 % sont non diplômés dont 31 % d'un

niveau inférieur au CAP ou au BEP et 4 % sortis de l'école au niveau du Bac (sans obtenir le diplôme) [cf. tableau 2 et encadré 2]. Les non-diplômés représentent 42 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Leur moindre présence parmi les jeunes reflète l'élévation du niveau de formation des sortants du système scolaire depuis une vingtaine d'années : les jeunes dans leur ensemble sont mieux formés que leurs aînés. Pour autant, la part des non-diplômés parmi les moins de 20 ans est de 20 points plus élevée que dans la tranche d'âge directement supérieure (20 à 24 ans). Cela s'explique par le fait que les jeunes prolongeant leurs études et qui deviennent ainsi diplômés s'inscrivent plus tardivement à l'ANPE.

Une population plus masculine cumulant davantage de difficultés

Les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme sont plus souvent des hommes : 57 % (contre 43 % des 16-24 ans diplômés). Cela reflète la structure de la population des non-diplômés : en 2005, parmi les 20-24 ans, 20 % des hommes sont non diplômés contre 15 %

des femmes seulement⁽⁴⁾.

La part des étrangers et des résidents en zones urbaines sensibles (Zus) est plus importante chez les non-diplômés (respectivement 7 % et 16 % contre 2 % et 9 % des jeunes demandeurs d'emploi avec diplôme). Enfin, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont plus nombreux parmi les jeunes non diplômés (3 % contre 1 % des jeunes diplômés).

Un éventail des métiers recherchés plus réduit

L'éventail des métiers sur lesquels se positionnent les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme au moment de leur inscription est moins étendu que celui de l'ensemble des 16-24 ans. Les dix métiers les plus recherchés par les jeunes non diplômés rassemblent 37 % des inscriptions, soit 8 points de plus que pour les jeunes diplômés [cf. graphique 3]. L'absence de diplôme restreint la gamme des métiers accessibles aux jeunes, notamment ceux exigeant en principe une qualification reconnue.

Tableau 2

Répartition des demandeurs d'emploi par niveau de formation

	JEUNES		ENSEMBLE	
	Effectif	%	Effectif	%
Non diplômés dont :	202 000	35	1 398 000	42
- Non diplômés sortis du système scolaire en classe de 3 ^{ème}	177 000	31	1 236 000	37
- Non diplômés sortis du système scolaire en classe de terminale	25 000	4	162 000	5
Diplômés dont :	360 000	64	1 914 000	58
- Diplômés du CAP ou du BEP	158 000	28	768 000	23
- Diplômés du BAC et plus	202 000	36	1 146 000	35
Non renseigné	4 000	1	7 000	0
Total	566 000	100	3 319 000	100

Champ : demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2007 en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, France entière
Source : ANPE - Fichier historique statistique (FHS), échantillon à décembre 2007

(3) Cereq, Enquête « Génération 2004 »

(4) Cerc [2008], « Un devoir national. L'insertion des jeunes sans diplôme », Rapport n°9. - Source : Eurostat

Encadré 3

Les services aux jeunes demandeurs d'emploi

• Les services de droit commun : les parcours de recherche d'emploi (avant le 01/01/2009)

Depuis 2007, les demandeurs d'emploi pouvaient être orientés vers quatre parcours de recherche d'emploi. Trois étaient fondés sur une évaluation de leur distance à l'emploi et le quatrième s'adressait aux créateurs d'entreprise. Les demandeurs les moins éloignés de l'emploi étaient orientés vers le parcours de recherche accélérée. D'une durée de trois mois, le service offert consistait essentiellement en des propositions d'offres d'emploi. Les demandeurs d'emploi dont la distance à l'emploi était moyenne entraient en parcours de recherche active. Ils étaient suivis mensuellement à partir du 4^e mois d'inscription et avaient accès à des prestations de type ateliers de recherche d'emploi thématiques (conseils pratiques sur le CV, la candidature, l'entretien...). Enfin, les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi bénéficiaient d'un parcours de recherche accompagnée avec des entretiens plus fréquents et mobilisant des prestations variées.

• Le partenariat renforcé ANPE – Missions locales

En 2006, l'ANPE et le réseau des missions locales ont signé une convention de partenariat renforcé. Cette dernière permet notamment à l'ANPE d'orienter une partie des jeunes demandeurs d'emploi inscrits âgés de 16 à 25 ans vers les missions locales qui assurent alors leur accompagnement jusqu'à leur retour à l'emploi. En 2008, l'ANPE a ainsi délégué le suivi de 132 700 jeunes aux missions locales.

• Les plateformes de vocation

Les plateformes de vocation mises en place par l'ANPE en 2005 sont des espaces dédiés dans lesquels est mise en œuvre la méthode de recrutement par simulation. Elles ont pour objectif de détecter les habiletés de candidats dans des métiers porteurs ou des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement. Elles fonctionnent en lien direct avec des offres d'emploi pour lesquelles les employeurs se sont engagés à recruter en s'attachant uniquement aux habiletés du candidat et à sa motivation, sans recourir aux critères de diplôme ou d'expérience professionnelle. Les candidats y sont orientés par les agences locales pour l'emploi ou les missions

locales. Ceux qui sont évalués positivement sont ensuite positionnés sur les offres d'emploi proposées. Il existe aujourd'hui 110 plateformes de vocation.

• L'offre de service de Pôle emploi en 2009

Pôle emploi, issu de la fusion de l'ANPE et des Assédics, propose une nouvelle offre de services aux demandeurs d'emploi. Depuis le 1^{er} janvier 2009, trois parcours personnalisés de retour à l'emploi sont mis en place : le parcours « appui » pour accélérer le retour à l'emploi des personnes les moins éloignées de l'emploi, le parcours « accompagnement » pour les personnes rencontrant des difficultés de reclassement et le parcours « créateur et repreneur d'entreprise ». À partir de février 2009, des conseillers personnels en charge à la fois du suivi de la recherche d'emploi du demandeur d'emploi et de son indemnisation vont progressivement être déployés. Pour les jeunes, il est également prévu en 2009 d'expérimenter le suivi mensuel personnalisé dès le premier mois de chômage alors que le démarrage du suivi mensuel s'effectue au quatrième mois pour les autres demandeurs d'emploi.

Un accès privilégié à certains services de l'ANPE

Les jeunes sans diplôme inscrits à l'ANPE accèdent plus souvent que les diplômés aux parcours de recherche accompagnée [cf. encadré 3]. Ainsi, fin décembre 2007, 44 % d'entre eux sont inscrits dans ce parcours (contre 27 % des jeunes diplômés). Ils bénéficient donc plus que les autres d'un service renforcé.

Une partie des parcours de recherche accompagnée des jeunes demandeurs d'emploi peut être réalisée par le réseau des missions locales dans le cadre de la convention de partenariat conclu avec l'ANPE. Parmi les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans sans diplôme inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2007, 20 % sont suivis par les missions locales. Ils ne sont que 13 % dans ce cas parmi l'ensemble des jeunes. Les non-diplômés sont également une cible prioritaire des plateformes de vocation. En 2007, parmi les 150 000 candidats évalués sur une plateforme de vocation (160 000 en 2008), environ 35 % sont des jeunes de moins de 25 ans (39 % en 2008) dont près de la moitié ne possède aucun diplôme.

Camille BOUCHARDEAU

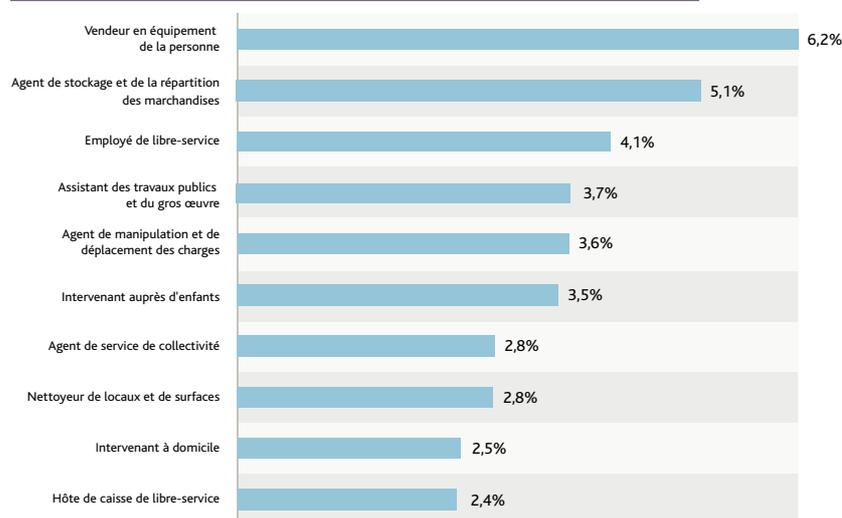
Sous-direction Études & évaluations

Pour en savoir plus

- Cerc [2008], « Un devoir national. L'insertion des jeunes sans diplôme », Rapport n°9.
- Collectif [2007], « Demande d'emploi et diversité », Observatoire de l'ANPE, L'essentiel n°15.
- Couppié T. Gasquet C. et Lopez A. [2006], « Les sept premières années de vie active de la Génération 98 : entre insertion et débuts de carrière », Cereq, Bref n°234.

Graphique 3

Les dix métiers les plus recherchés par les jeunes demandeurs d'emploi non diplômés



Champ : demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2007 en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, France entière
Source : ANPE - Fichier historique statistique (FHS) échantillon à décembre 2007

Lecture : le premier métier recherché par les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme est celui de « vendeur en équipement de la personne », qui rassemble 6,2% d'entre eux (soit environ 28 000 personnes).

Directeur de la publication :
Christian CHARPY

Directrice de la rédaction :
Annie GAUVIN

Rédacteur en chef :
François AVENTUR

Secrétariat de rédaction :
Isabelle LABRIDY

Site : www.pole-emploi.org